

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

N° CS208

AMENDEMENT

présenté par

M. Fait, Mme Spillebout, M. Taupiac, M. Mazaury, Mme Sanquer, M. Bazin et Mme Fruchon

ARTICLE 6

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
